

D'Ailleurs Infos n°14

Yverdon, février 2000

Chères et chers membres de l'AMDA,
Pour notre association, l'actualité de ce début d'année se décline
en quatre points :

- A. Présentation du nouveau comité
- B. Souper d'après-vernissage le 26 février prochain
- C. Entrée de l'AMDA dans le cyberspace
- D. Chaîne de lecture



A. Nouveau comité

Nous avons le plaisir de vous présenter la nouvelle équipe qui forme le comité de l'AMDA de l'an 2000. N'hésitez pas à nous contacter pour nous communiquer vos souhaits ou vos critiques aux adresses ci-dessous.

Présidente :

Danièle BORKOWSKY
rue de Neuchâtel 8
1400 YVERDON-LES-BAINS
024 425 06 70
gilles.boss@smartfree.ch

Membre d'honneur :

Madame Martine THOME
Curtinaux 5
1095 LUTRY
021 791 30 24

Membres :

Marinette BIGNENS
route de Giez 2
1422 GRANDSON
mbignens@fastnet.ch

Thierry BLANC
rte de Carroz-Devant 6
1844 VILLENEUVE
021 960 34 15
blanc-th-so@bluewin.ch

Claude-Alain FRUND
ch. du Salève 6
1004 LAUSANNE
021 646 87 78
frundcaf@freesurf.ch

Gilles GOY

Pré-du-Marché 41
1004 LAUSANNE
ggoy@urbanet.ch

Christos NUSSLI

rue du milieu 30
1400 YVERDON-LES-BAINS
christos.nuessli@span.ch

François ROUILLER

(Président du Conseil de Fondation de la Maison d'Ailleurs)
En Sallaz
1812 RIVAZ
021 946 17 82
francois.rouiller@urbanet.ch

Jean-François THOMAS

(Membre du Conseil de Fondation de la Maison d'Ailleurs)
chemin de la Bâtiáz 38
1008 JOUXTENS-MEZERY
021 636 14 40
jean-francois.thomas@ubs.com

Anthony VALLAT

3 chemin des Rosiers
1004 LAUSANNE
021 648 41 82
anthony_vallat@hotmail.com

B. Après-vernissage du samedi 26 février 2000

Comme le veut la tradition, le prochain vernissage organisé par la Maison d'Ailleurs sera suivi d'un souper, auquel tous les membres de l'AMDA accourus ce jour-là à Yverdon seront les bienvenus. Le repas qui suivra l'inauguration de **Vues de l'esprit**, le samedi 26 février prochain, accueillera aussi quelques-uns des illustrateurs exposés au musée.

Nous nous retrouverons donc en talentueuse - mais aussi nombreuse - compagnie. Annoncez-vous donc dès maintenant si vous souhaitez vous joindre à nous ce soir-là. Notre présidente (adresse ci-dessus) se tient à votre disposition pour prendre vos inscriptions. Les inscrits seront informés du lieu (un restaurant d'Yverdon, aux tarifs raisonnables) et de l'horaire de la soirée dès que le programme sera arrêté avec les responsables de la Maison d'Ailleurs.

C. Internet

L'AMDA est enfin entrée dans le cyberspace. La communication entre les membres reliés au web est désormais possible, de deux façons différentes :

Tout d'abord, nous encourageons tous les Amis de la Maison d'Ailleurs qui disposent d'un accès à Internet à nous communiquer leur adresse e-mail. En attendant la mise en service d'une boîte aux lettres spécifique pour l'AMDA, vous pouvez envoyer votre adresse à francois.rouiller@urbanet.ch (Les membres qui ont déjà reçu des messages de l'AMDA sont en principe déjà sur notre liste de messagerie électronique).

En possession de votre e-mail, nous serons en mesure de vous envoyer directement et plus régulièrement toutes les informations intéressantes concernant la Maison d'Ailleurs, l'association de ses Amis, la culture SF, etc. Ce moyen de vous tenir au courant des activités du musée et de l'AMDA permettra de substantielles économies de frais de port, sans compter le gain du temps consacré aux mises sous enveloppe de nos courriers. Les convocations à des assemblées générales ou les invitations aux vernissages continueront cependant à vous parvenir par la poste.

Nous vous offrons de plus la possibilité de participer à un forum permanent d'échange d'idées et d'information, à l'usage exclusif des membres de l'AMDA. Grâce aux compétences et à la disponibilité de Joël Margot, Ami de la Maison d'Ailleurs de longue date, nous disposons désormais d'une *mailing list*, accessible sur la page d'accueil

<http://lists.s-e.ch/amda>.

Cette *mailing list*, déjà opérationnelle, permet aux détenteurs d'une adresse e-mail d'adresser des communications à un groupe de correspondants - en l'occurrence les membres de l'AMDA qui se sont inscrits sur la liste. Ainsi, le comité de l'AMDA espère que prendra vie peu à peu une plate-forme animée ayant pour thèmes de prédilection la science-fiction, l'utopie et les activités de la Maison d'Ailleurs. Cette *mailing list* servira aussi à diffuser toutes les nouvelles concernant de près ou de loin la Maison d'Ailleurs.

Comment s'abonner à la mailing list de l'AMDA?

Si vous disposez d'un navigateur Web...

- allez sur <http://lists.s-e.ch/amda>
- la liste intitulée « **amda-l** » se trouve en bas de la page.
NB : Vous constaterez que notre page d'accueil présente aussi une autre *mailing list* : *comite-amda-l*. Celle-ci est un instrument de travail administratif pour le comité et son accès est réservé.
- cliquez sur « Abonnement » .
Vous recevrez ensuite, par courrier électronique, un message automatique qui vous demande de confirmer votre inscription à la liste.
- répondez au message selon les instructions : recopiez le code qui vous est attribué et renvoyez le message.
Vous recevrez un second message vous annonçant que vous faites partie de la liste.

Pour envoyer un message à tous les membres inscrits à cette liste, utilisez l'adresse amda-l@s-e.ch dans votre logiciel de messagerie.

Sur la page <http://lists.s-e.ch/amda> se trouvent également un bouton "aide" et un bouton "désabonnement". Ce dernier permet de renoncer en tout temps à recevoir les messages des membres de la liste.

Si vous n'avez pas d'accès au WWW :

- Écrivez à majordomo@s-e.ch en envoyant ce seul message :

« **subscribe amda-l** ».

Pour obtenir de l'aide : message « help » à majordomo@s-e.ch

Pour vous désabonner : message « unsubscribe amda-l » à majordomo@s-e.ch

Nous souhaitons que vous vous retrouviez nombreux à dialoguer sur notre nouvelle plate-forme.

D. Chaîne de lecture

Lors de l'assemblée générale de l'AMDA, en décembre passé, le comité a lancé une chaîne de lecture réservée aux membres de l'association, donnant réalité à un souhait exprimé par plusieurs de nos adhérents.

La chaîne a déjà démarré. Pour célébrer ce décollage, le comité de l'AMDA a choisi d'introduire à ses frais dans la circulation une série de 12 romans et de recueils. Les premiers inscrits les reçoivent gratuitement et n'auront donc pas à acheter un livre pour entrer dans le circuit. Il reste encore quelques ouvrages de ce lot initial, à disposition des intéressés qui seront les plus rapides à nous faire parvenir leur inscription. Nous invitons cependant ces candidats à lire d'abord la règle du jeu ci-jointe afin de nous communiquer leur adhésion en connaissance de cause.

(AMDA, case postale, 1400 Yverdon 1 ou, via Internet, francois.rouiller@urbanet.ch)

AMDA - chaîne de lecture

Règles du jeu

[Comité de l'AMDA, décembre 1999]

- 1. Objectifs** : le but de la chaîne de lecture AMDA est, d'abord, de créer de nouveaux liens entre les membres, d'encourager la découverte d'auteurs et de courants de la SF moderne, de stimuler l'échange d'informations et d'opinions, d'agrandir et d'enrichir l'anneau culturel gravitant autour de la Maison d'Ailleurs.

Un autre but est d'épargner à nos membres l'obligation de rechercher et d'acheter des livres de SF intéressants, la chaîne de lecture leur offrant une sélection d'ouvrages à frais très réduits. (Chaque lecteur ne s'acquitte que des frais de port, et, dès la deuxième « saison » de notre chaîne, de l'achat d'un livre par saison pour alimenter la circulation - voir § 2, 3 et 4).
- 2. Inscription** : les membres qui souhaitent participer à la chaîne de lecteurs s'inscrivent auprès du comité de l'AMDA (responsable : François Rouiller, 1812 RIVAZ, fax et tél. 021 946 17 82, e-mail : francois.rouiller@urbanet.ch) en précisant leur adresse, n° de téléphone et, s'ils en ont un, leur e-mail. Les mineurs sont priés de préciser leur année de naissance et d'ajouter à leur inscription la signature de leur représentant légal.

Le comité établit une liste mentionnant ces noms et adresses, attribuant à chaque inscrit un ordre et un délai de lecture. Si le nouvel adhérent figure parmi les 12 premiers inscrits de la 1ère saison, il reçoit un livre gratuitement. Dans tous les autres cas (dès le 13e inscrit, ou à partir de la 2e saison), il assortit son inscription d'une proposition de titre à introduire dans la chaîne. Si cette suggestion est conforme aux critères de la chaîne (voir § 3), il fait l'achat du livre proposé (selon ses goûts et ses moyens) et l'envoie au destinataire que lui désignera le comité. Son propre nom est introduit sur la liste, et il reçoit automatiquement, mois après mois, la série des livres sélectionnés.
- 3. Sélection des livres** : Critères de base : le comité de l'AMDA tient à respecter les choix culturels définis par les statuts de l'association.

Les livres de la chaîne de lecture devraient donc appartenir, selon l'expression de Pierre Versins, au domaine des « conjectures romanesques rationnelles », c'est-à-dire à la science-fiction, à l'utopie ou aux voyages extraordinaires. Les ouvrages proposés peuvent être des romans, des recueils de nouvelles, des bandes dessinées. On peut aussi proposer des livres documentaires, biographiques ou critiques sur des auteurs ou des thèmes de science-fiction ou d'utopie.

Les membres de la chaîne de lecture garderont cependant à l'esprit que les ouvrages qu'ils choisissent s'adressent à un public varié, parfois profane, qui cherche peut-être par ce moyen à s'initier à la SF. On évitera donc, si possible, de mettre en circulation des fictions trop difficiles d'accès ou des traités trop savants. On n'enverra pas sans avertissement des livres (ou des BD) susceptibles de choquer des lecteurs mineurs ou leurs parents.

Enfin, si plusieurs lecteurs font des propositions similaires, seule la première d'entre elles sera prise en considération. Les « viennent ensuite » seront priés de communiquer un nouveau choix au comité.

1ère saison : les livres choisis par le comité pour la première tournée de la chaîne ont pour thème commun l'espace. Ce sont tous des romans de SF récents. L'option d'un thème commun est arbitraire, et l'avis des lecteurs pourra remettre en question ce parti pris dès la 2e saison.

- 4. Mise en route : 1^{ère} saison :** Pour démarrer la chaîne en décembre 99, l'AMDA offre un livre aux 12 premiers inscrits. Chacun de ceux-ci dispose d'un mois pour lire l'ouvrage reçu, au terme duquel il est prié d'envoyer le livre au lecteur dont le nom suit le sien sur la liste.
Dès la 2^e saison : Une nouvelle saison démarre lorsque les ouvrages de la précédente ont circulé chez tous les participants. Après consultation de tous les participants et synthèse de leurs propositions de lecture, le comité édite un nouveau programme de circulation et donne son feu vert pour l'achat et l'envoi des livres de la chaîne.
- 5. Programme et délais :** La chaîne de lecture de l'AMDA démarre en décembre 1999. Le délai d'envoi des livres reçus au destinataire suivant est le dernier jour de chaque mois, à partir du 31 janvier 2000. La saison est bouclée lorsque les livres reviennent à leur premier expéditeur. Les ouvrages restent la propriété de leurs acheteurs. Pour la première saison, les livres mis en circulation reviennent à la bibliothèque circulante de la Maison d'Ailleurs.
- 6. Démission :** En principe, les adhésions engagent le lecteur pour la « saison » entière. Cet engagement signifie qu'il assume la régularité et le coût des envois prévus jusqu'à la fin du programme, même s'il décide de renoncer à lire les livres qu'il reçoit. En s'inscrivant, il accepte son rôle de maillon indispensable au bon fonctionnement du circuit et l'assume jusqu'au bout.
 Si, pour une raison imprévue, un membre n'est plus en mesure d'assurer sa participation à la chaîne de lecture, il l'annonce sans délai au comité de l'AMDA. Il avertit également de sa démission impromptue le membre du réseau qui le précède sur la liste et le prie d'adresser les prochains livres en circulation directement au lecteur suivant. Ce dernier est aussi informé du changement de programme. Le membre démissionnaire restitue le (ou les) livre(s) de la chaîne en sa possession.
- 7. Retards et litiges :** En adhérant à la chaîne de lecture AMDA, ses membres s'engagent à respecter les délais convenus (1 mois) pour réexpédier les livres reçus. L'envoi doit s'effectuer impérativement à la fin de chaque mois, même si la lecture de l'ouvrage n'est pas terminée, car tout retard est susceptible d'enrayer tout le processus de circulation. La chaîne est conçue comme un mécanisme autonome, dont chaque maillon assume sa part de responsabilité.
 Comme chaque participant reçoit l'adresse de ses pairs, le comité de l'AMDA invite les adhérents à régler d'éventuels problèmes d'expédition et de délais par contact direct avec leurs voisins de liste. Le comité ne tient pas à arbitrer menues querelles et malentendus, si un appel téléphonique peut les résoudre sans intermédiaire. Toutefois, si un adhérent se montre réticent à suivre les quelques règles énoncées ci-dessus, ne réagit pas aux rappels ou perturbe de façon durable le bon roulement du programme convenu, le comité pourra choisir de suspendre son adhésion à la chaîne.
 Les frais éventuels correspondant à une perte, un dégât ou une négligence seront à la charge de celui qui les occasionne.